

CONSEIL RÉGIONAL ■ Session plénière, aujourd'hui et demain, à Orléans

Mobilité et formation en priorité

Le budget 2022 sera le principal dossier de cette session qui comprendra aussi un point d'étape du schéma régional d'aménagement du territoire et la déclaration de l'état d'urgence climatique et sociale.

Philippe Abline

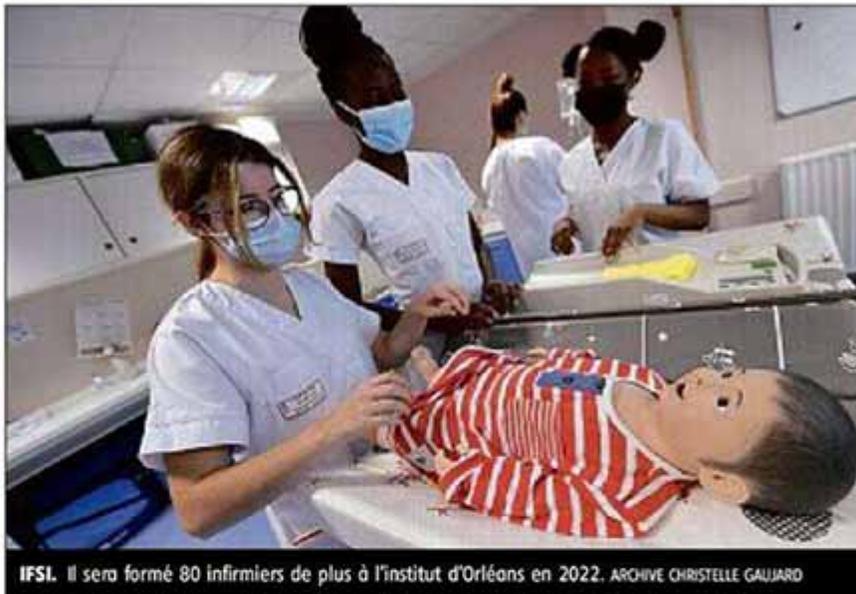
philippe.abline@centrefrance.com

Le conseil régional se réunira en session plénière, aujourd'hui et demain, dans des conditions particulières, pour cause de Covid. Une trentaine d'élus siègeront dans l'hémicycle, leurs collègues suivront et participeront aux débats à distance.

Davantage d'infirmiers formés en 2022

Le budget constitue le plus gros dossier de cette session. Un budget qui n'a jamais atteint un tel montant : 1,9 milliard d'euros (1,4 milliard l'an dernier) en raison, en particulier, d'un recours à l'emprunt plus important et de fonds européens plus conséquents. La collectivité empruntera 368 millions d'euros contre 232 millions cette année.

La part la plus importante du budget est consacrée à la mobilité. Sa part sera d'autant plus élevée en 2022 que les trente-deux nouvelles lignes de rames TER devraient être mises en service d'ici la fin de l'année. La construction du futur lycée de Hanches (Eure-et-Loir) mobilisera



IFSI. Il sera formé 80 infirmiers de plus à l'institut d'Orléans en 2022. ARCHIVE CHRISTELLE GAJJARO

aussi une grosse part des investissements. Sur le plan du fonctionnement, les budgets augmenteront en particulier dans le do-

maine sanitaire et social.

Le nombre de places va augmenter dans les instituts de formation en soins infirmiers. Et principale-

ment dans le Loiret, département le moins bien doté. Il sera formé 80 infirmiers de plus à Orléans en 2022 et 20 de plus à Montargis. Puis encore autant de plus en 2023. La Région formera, au total, 1.456 infirmiers en 2022 contre 1.166 en 2018.

Les gratuités (transport scolaire, manuels...) et aides (ordinateurs, tarifs Rémi...) seront maintenus et François Bonneau assure que l'engagement de la gratuité du transport pour les 18-25 ans d'ici la fin du mandat sera tenu. La majorité a calculé qu'un lycéen cumulant tous les dispositifs proposés bénéficierait d'une aide d'environ 1.300 euros. ■

■ L'amendement proposé par le RN

Pas de vœux à cette session en raison du contexte particulier mais des questions orales. Le Rassemblement national en posera une sur la coopération décentralisée. Aleksandar Nikolic n'est pas favorable à la coopération décentralisée et en particulier en Mauritanie, où « on lapide des femmes adultères et on condamne à mort des homosexuels ». Le RN déposera un amendement demandant que le budget de 1,2 million consacré à la coopération et les centaines de milliers d'euros prévus pour les syndicats et la démocratie permanente - au total 1,6 million d'euros - soient convertis en prime annuelle de 8.000 euros offerte à 200 étudiants de médecine (de la deuxième à la quatrième année d'études) contre un engagement d'exercer pendant dix ans en Centre-Val de Loire.